

RÉUNION ACE CEE DU 6 DÉCEMBRE 2019 À L'HÔTEL BEST WESTERN L'ORÉE

Jack Chopin-Ferrier remercie les participants pour leur présence et l'hôtel Best Western l'Orée d'accueillir ce petit-déjeuner.

• Trois jeunes sont présentés par ViTaCiTé – La Mission Locale

- Johana Eneman (Bac STMG) recherche une entreprise pour un contrat en alternance dans le cadre d'un BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client ;
- Arvin Louvois (Bac STI2D) recherche une entreprise pour un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un BTS Services informatiques aux Organisations ;
- Yann Loyer (Bac S spécialité Informatique et Science du Numérique) recherche une entreprise pour une alternance dans le cadre d'un BTS Services informatiques aux Organisations.

• Les brèves de Pôle Emploi

Dorothee Delluc, Directrice de l'agence Pôle emploi de Longjumeau, indique que le 2 décembre 2019 a eu lieu un café-rencontre concernant l'apprentissage, organisé par les trois agences Pôle emploi de Longjumeau, Les Ulis et Palaiseau, en partenariat avec les CFA, les Missions locales et les Points Informations Jeunesse (PIJ). Cet événement a permis à 22 jeunes de rencontrer des entreprises, mais aussi des centres de formation. Il en ressort que les jeunes ont parfois des difficultés à se projeter dans un métier, il est donc important pour les entreprises et les centres de formation de bien expliquer ce qu'est l'apprentissage. Ce fut une demi-journée à forte valeur ajoutée : les jeunes ont été ravis de pouvoir échanger avec des professionnels et ceux-ci ont été heureusement surpris de cette génération Z. Cela montre que l'adaptabilité en entreprise implique un cheminement de part et d'autre. L'expérience de ce café-rencontre, qui portait bien son nom, sera renouvelée avec les partenaires habituels et dans le même objectif.

Le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation permettent réellement d'avoir un pied à l'étrier du marché du travail. Il est vraisemblable que certains demandeurs d'emploi actuellement en difficulté le seraient moins s'ils avaient pu s'insérer dans l'emploi grâce à l'alternance.

• « Mes questions d'entrepreneurs » : présentation du portail

Denis Maréchal, Directeur délégué Plateau de Saclay, Banque de France, et Virginie Rousseau, Cadre à la Direction, Educfi, présentent le portail « mes questions d'entrepreneurs ».

L'éducation financière est une nécessité en France. En effet, 78 % des Français pensent que cela devrait être enseigné à l'école, 43 % ont éprouvé le besoin d'une telle éducation au cours de leur vie, 18 % seulement estiment en avoir les compétences, 65 % pensent que cela permettrait de faire reculer le surendettement et 85 % n'ont jamais bénéficié de ce type d'enseignement.

En décembre 2016, la Banque de France a été nommée opérateur national de l'éducation financière et a décidé de faire de cette mission un axe fort de sa stratégie. L'objectif est de permettre à chacun de disposer des connaissances économiques, budgétaires et financières de base afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

La stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière repose sur cinq piliers :

- développer une éducation budgétaire et financière pour les jeunes ;
- développer les compétences des intervenants sociaux pour leur permettre d'accompagner les personnes en situation de fragilité financière ;
- soutenir les compétences budgétaires et financières tout au long de la vie ;
- donner à tous les publics les clés de compréhension des débats économiques ;
- accompagner les entrepreneurs dans leurs compétences économiques et financières.

Pour mettre en œuvre cette stratégie concernant les entrepreneurs, la Banque de France a une approche partenariale : sont ainsi réunis au sein du comité opérationnel EDUCFI-Entrepreneur le MEDEF, la CPME, l'U2P, la Direction générale des Entreprises, la Direction générale du Trésor, le ministère de l'Éducation nationale, la CCI France et le CMA France.

Le pilier relatif aux entrepreneurs repose sur trois types de moyens, visant l'analyse financière, le financement des entreprises et la prévention des difficultés des entreprises :

- le portail « mesquestionsdentrepreneur.fr » ;
- le jeu # Aventure Entrepreneur, destiné aux collégiens et lycées ainsi qu'à tout créateur d'entreprise ;
- des actions de terrain en direction des étudiants, des universitaires et des travailleurs sociaux.

La mission d'éducation financière est pour la Banque de France une activité complémentaire de ses autres activités plus traditionnelles, comme la fonction de correspondant TPE ou celle de médiation du crédit.

La France est le dernier pays de l'OCDE à avoir mis en place une stratégie d'éducation financière. Cela a commencé en 2016 avec le portail destiné au grand public mesquestionsdargent.fr, qui donne des outils et des informations concernant les moyens de paiement, les comptes bancaires, les assurances, etc. En juillet 2018, le comité stratégique d'éducation financière composé du gouverneur de la Banque de France, du ministre des Finances et du ministre de l'Éducation nationale a décidé de développer des outils à destination des entrepreneurs ou futurs entrepreneurs, ce qui avait été omis dans un premier temps. Cela a donné lieu à la création du portail mesquestionsdentrepreneur.fr et à la mise en œuvre d'actions de terrain. L'objectif est que les chefs d'entreprise connaissent l'essentiel en matière économique et financière pour mieux décider.

Ce portail (voir la [vidéo](#) de présentation) reprend des contenus trouvés sur d'autres sites partenaires. Il comporte six rubriques – ma banque, mes chiffres, ma trésorerie, besoin d'aide, me financer, m'assurer – et 54 thèmes. Il est pédagogique et propose deux niveaux d'accessibilité : les contenus pour commencer et ceux pour aller plus loin. Il permet également de trouver les coordonnées du correspondant TPE Banque de France le plus proche, ainsi que celles des partenaires locaux qui assurent des actions EDUCFI. Les principaux événements EDUCFI organisés sur les territoires sont également recensés.

Le moteur de recherche de ce portail est en cours d'amélioration, de manière à pouvoir effectuer des recherches en langage naturel. La nouvelle version qui verra le jour fin 2020 sera inspirée de l'[hackathon](#) organisé par la Banque de France le 4 juillet 2019.

Le jeu # Aventure Entrepreneur a, lui, été créé il y a un peu plus d'un an par la Direction des Entreprises. Il permet de se mettre dans la peau du dirigeant d'une entreprise ayant trois ans d'existence qui doit définir ses choix stratégiques lors de la quatrième année. Il s'agit en effet de sensibiliser les futurs entrepreneurs ou les dirigeants de TPE aux impacts des choix stratégiques. La Banque de France anime gratuitement des sessions de jeu dans des écoles ou diverses structures et forme les enseignants pour qu'ils intègrent ce jeu dans leurs cours. Une discussion est en cours avec la CCI pour qu'il soit repris dans son cursus de formation de créateur d'entreprise. Le vainqueur est celui qui obtient les meilleurs indicateurs financiers. Cette approche ludique favorise l'assimilation.

Quant aux actions de terrain, elles sont assurées par les partenaires (voir le détail dans le PowerPoint joint à ce compte-rendu), la Banque de France intervenant surtout comme chef d'orchestre. En 2020, l'accent va être mis sur les rencontres des directions départementales de la Banque de France avec les partenaires locaux, afin de promouvoir la stratégie, expliciter le rôle d'opérateur de la Banque de France, impulser et coordonner. Les critères d'une action EDUCFI sont : un caractère pédagogique, collectif, gratuit (ou non lucratif), neutre et accessible.

Denis Maréchal (denis.marechal@banque-france.fr) et Virginie Rousseau (virginie.rousseau@banque-france.fr) sont à la disposition des chefs d'entreprise intéressés.

Témoignage : En Belgique, les élèves apprennent en CM2 à gérer leur budget, alors que cela n'existe pas en France.

• **Présentation de Cultures du Cœur Essonne et de ses actions**

Yves Attanasio, Président de Cultures du Cœur Essonne, et Julie Dupouy, Responsable Développement, présentent Cultures du Cœur Essonne. Cette association a pour mission de lutter contre toutes les formes d'exclusion en favorisant l'accès et la participation à la vie culturelle afin de contribuer à la défense et l'exercice des droits culturels des personnes en situation de fragilité.

Cultures du Cœur est un réseau créé en 1998 par Edgar DANA, à la suite de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, dont l'article 140 dispose que « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté ». Ce sont des professionnels de l'ANPE spectacles qui, ayant constaté en 1998 que 30 % des places de spectacles n'étaient pas vendues, ont eu l'idée de proposer de récupérer 1 % de ces 30 % pour les mettre à disposition des travailleurs sociaux afin qu'ils utilisent la culture comme outil d'insertion de personnes en difficulté. Ce réseau est national, mais aussi international puisqu'il existe au Québec.

Cultures du Cœur mobilise d'une part des partenaires culturels pour collecter des places de spectacles et d'autre part des équipes de travailleurs sociaux disposés à utiliser la culture comme moyen pour les personnes en situation difficile de retrouver une place, une citoyenneté. Elle organise 250 000 sorties par an dans toute la France. La déclaration fondatrice de Cultures du Cœur stipule que « la culture rassemble, elle favorise l'insertion sociale, le sens critique, elle permet de choisir plutôt que de subir. Solidarité, éducation, citoyenneté et laïcité sont nos valeurs ». Pierre Santini, comédien et ancien Président de Cultures du Cœur, a déclaré après les attentats de 2015 en France : « Je n'entrevois que la culture comme rempart idéologique, seul terrain de rencontre possible entre tous les citoyens qui, parfois, ne se fréquentent plus. »

L'association départementale Cultures du Cœur Essonne a été créée en 2003. Elle travaille avec 120 relais sociaux essonniers et 69 partenaires culturels et sportifs, qui ont offert en 2019 15 528 invitations (6000 invitations réservées en Essonne par les relais du réseau national et 4800 invitations réservées par les bénéficiaires essonniers).

Elle recherche actuellement des partenaires, y compris des entreprises, qui sont sollicitées pour des dons, car le budget de l'association (90 k€ par an) dépend pour 70 % de la puissance publique, mais ce pourcentage ne va pas en augmentant.

La participation à la vie culturelle est un véritable outil au service du travail social, proposé dans le cadre d'un accompagnement social global. Ses effets dans les parcours d'insertion sont les suivants : socialisation et reprise de confiance en soi, ouverture culturelle, resserrement des liens familiaux, remobilisation dans les démarches personnelles et exercice de la citoyenneté.

Cultures du Cœur Essonne assure des temps de sensibilisation des travailleurs sociaux, afin de les inciter à inclure un volet culturel dans leur accompagnement, ce qui n'est pas toujours enseigné dans les écoles qui les forment. Elle propose également des parcours de médiation culturelle en direction des groupes bénéficiaires de son action, afin de faciliter la venue sur les lieux culturels, ainsi que des projets culturels avec les personnes en situation d'exclusion, par exemple la lecture à haute voix dans le cadre de l'évènement [Mots dits mots lus](#).

Cultures du Cœur Essonne organise par ailleurs des rencontres interprofessionnelles, pour favoriser le lien entre les équipements culturels et les équipements sociaux. Chaque année a lieu un forum du réseau rassemblant les professionnels des secteurs culturels, sportifs, sociaux, médico-sociaux, éducatifs et les bénévoles qui portent le projet Cultures du Cœur Essonne, soit environ 200 personnes.

Cultures du Cœur Essonne mène enfin, avec le Conseil départemental de l'Essonne, un projet spécifique autour de la participation à la vie culturelle des personnes en situation de handicap, visant à recenser les freins mais aussi les points positifs concernant l'accessibilité ; en 2020, il est prévu de développer la formation des professionnels ainsi qu'un guide sur l'accessibilité.

Cultures du Cœur Essonne cherche à développer des partenariats avec les chefs d'entreprise, pour accompagner son action, soutenir un projet particulier, développer un mécénat de compétences. Devenir mécène consiste à défendre les droits d'accès et de participation à la vie culturelle des personnes fragiles, soutenir une action unique et/ou un projet culturel à visée sociale, s'engager au profit d'une action citoyenne et émancipatrice, contribuer à l'attractivité du territoire, être actif sur un réseau départemental, participer aux événements de Cultures du Cœur Essonne et détenir un espace sur son site internet et ses supports de communication (voir le PowerPoint joint à ce compte-rendu).

Question : Comment les bénéficiaires essonnais ont-ils connaissance de ce dispositif ?

Réponse : Ils en ont connaissance par le biais des travailleurs sociaux. En effet, l'association n'a pas de lien direct avec le public, mais avec les professionnels. Elle mobilise les partenaires culturels et les partenaires sociaux en assurant un lien entre eux et en les accompagnant.

Question : Existe-t-il un vrai dynamisme pour que les personnes viennent davantage vers la culture ?

Réponse : On constate une évolution dans la pratique professionnelle des acteurs sociaux, avec le développement d'un partenariat avec l'ensemble des Maisons départementales des solidarités, qui ont intégré l'impact que peut avoir ce dispositif de la sortie culturelle dans le parcours d'insertion et dans le rapport du travailleur social avec la personne accompagnée. Cependant il reste des personnes qui ne sont pas accompagnées et une réflexion est en cours à ce sujet : des permanences dans des supermarchés, des lieux de vie, sont ainsi mises en place pour toucher ces personnes qui ne sont pas accompagnées.

Témoignage : Fabienne Schrempp, directrice de ViTaCiTé – La Mission Locale, signale que ViTaCiTé va donner à Cultures du Cœur Essonne les dix places encore disponibles pour la séance de projection du film Hors Normes qu'elle organise le mardi 10 décembre à 10 heures au CinéMassy. Cet événement est également pour les jeunes l'occasion de rencontrer ensuite le directeur de CinéMassy qui parlera des métiers du cinéma et la directrice du CIO de Massy qui présentera les métiers du secteur social.

Question : Concernant les personnes en situation de handicap, quelles sont les relations de Cultures du Cœur Essonne avec les ESAT ?

Réponse : On constate qu'une grande partie des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif Culture du Cœur sont en situation de handicap physique ou psychique. Il est plus difficile de travailler avec les ESAT, car les personnes y viennent pour travailler et il est donc malaisé de libérer du temps dans ce cadre, mais Cultures du Cœur travaille avec des SESSAD, des IME, etc. Dans le cadre du projet 2020, il a été identifié comme freins la méconnaissance du secteur culturel vis-à-vis du champ du handicap et une méconnaissance des acteurs sociaux en ce qui concerne les possibilités culturelles offertes en Essonne. Il est donc prévu de développer une formation transversale pour permettre cette meilleure connaissance, ainsi qu'un outil pour donner une visibilité sur l'accès des équipements culturels. Il existe un réseau départemental Culture Handicap, auquel Cultures du Cœur appartient, qui rassemble des équipements sociaux et culturels, ainsi qu'un réseau francilien, en cours de création, dont l'objectif est de développer tout cela.

• **Prochains rendez-vous de l'ACE CEE :**

- le 10 janvier 2020, petit-déjeuner comme chaque début d'année à la maison du RCME Massy, avec pour thèmes le tour d'horizon économique et social, les mesures en faveur de l'emploi et le point sur la saison sportive 2019-2020 du RCME. Clôture du petit-déjeuner par le partage de la traditionnelle omelette géante.

